

ARRÊTÉ portant fixation, **pour l'exercice 2024**, du **tarif horaire applicable au service prestataire d'aide à domicile de FOURS**

N° D 24 - 22

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment le Livre III : « Action Sociale et Médico-sociale mise en œuvre par des Etablissements et des Services » ;

VU l'arrêté n°SAP321391674 du 1^{er} janvier 2017 portant renouvellement d'agrément du service prestataire d'aide à domicile du Canton de FOURS ;

VU l'article 71 relative à la Loi n°2022-1616 du 23 décembre 2022 de Financement de la Sécurité Sociale pour 2023 ;

VU le décret n°2024-2 du 2 janvier relatif au montant minimal mentionné au 1° du I de l'article L314-2-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

SUR RAPPORT de la Directrice générale adjointe des solidarités, de la culture et du sport ;

- A R R E T E -

ARTICLE 1 : Pour l'exercice budgétaire 2024, la tarification horaire en année pleine des prestations du service d'aide à domicile de **FOURS**, applicable à compter du **1^{er} janvier 2024**, est fixée à :

Tarif horaire moyen annuel	23,50 €
----------------------------	---------

ARTICLE 2 : Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de NANCY – 6 rue du Haut Bourgeois – C.O. 500015 - 54035 NANCY CEDEX, dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou, à compter de sa notification, à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié.

ARTICLE 3 : Une copie du présent arrêté sera adressée au service concerné. L'ensemble des tarifs, visés au présent arrêté, sera publié au recueil des actes administratifs du Département de la Nièvre.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur général des services du Département, Madame la Directrice générale adjointe des solidarités, de la culture et du sport sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le - 4 JAN 2024

Pr/Le Président du Conseil départemental
Adjointe à la Directrice de l'Autonomie
Bénédicte GARCIA



Publié le 05/01/2024

Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental de la Nièvre